ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Petits actes notariés

Question écrite n° 43816

Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la problématique des petits actes notariés qui conduisent certains notaires à refuser leur intervention au regard du coût qui ne prend pas en charge les charges et frais inhérents à de tels actes. Certes, la profession a mis en place un fonds de compensation, mais celui-ci s'avère insuffisant selon un certain nombre de notaires en milieu rural. Il conviendrait de clarifier à la fois le barème, mais également les modalités administratives et juridiques afin que ces petits actes qui concernent souvent des petites communes rurales puissent faire l'objet d'une prise en considération par les pouvoirs publics. Il lui demande quel est l'état des réflexions sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-À-L'Huissier
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - UDI et Indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43816
Rubrique : Professions judiciaires et juridiques
Ministère interrogé : Justice
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 janvier 2022, page 463
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)